

Casino Municipal de Besançon-La Mouillère - Demande d'autorisation d'extension d'exploitation des machines à sous - Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est rappelé que par arrêté du 30 décembre 1993, M. le Ministre de l'Intérieur a accordé à la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, concessionnaire du Casino Municipal, l'autorisation d'exploiter pour la période du 1^{er} janvier 1994 au 31 décembre 1998 le jeu de la boule et les machines à sous actuellement au nombre de 130.

Par lettre du 5 septembre 1995, M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs, nous informe que M. le Directeur de la Société Touristique et Thermale de la Mouillère sollicite l'autorisation d'exploiter 50 machines à sous supplémentaires.

Cette demande permettra de poursuivre le développement de l'établissement en s'adaptant à la demande de la clientèle. L'ouverture prochaine d'un nouveau restaurant spécifique aux jeux complétera cet ensemble.

En application de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande, le cahier des charges d'exploitation des jeux adopté par le Conseil Municipal le 4 octobre 1993 restant inchangé.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Cette demande a reçu un avis favorable de la part de la Commission Tourisme et de la Commission du Budget.

M. LE MAIRE : M. BONNET a déjà indiqué qu'il voulait intervenir. C'est M. BONNET qui est loquace ce soir, je l'en remercie d'ailleurs c'est intéressant mais j'explique déjà, pour ceux qui ne le sauraient pas, que le Casino Municipal de Besançon possède actuellement 130 machines à sous. Cela a commencé fin mars 1992 par 80 machines, on a ensuite obtenu en 1993 20 machines supplémentaires puis 30 machines un peu plus tard. Vous savez que pour obtenir l'autorisation d'exploiter des machines à sous, il faut demander beaucoup pour avoir moins, on en demande 50, on en obtient 20 ou 30. La demande est examinée par la commission nationale supérieure des jeux qui instruit ces dossiers après avis du Conseil Municipal, du Préfet, etc. et qui est souvent parcimonieuse dans ses initiatives. Il est demandé ici 50 machines supplémentaires.

Pour vous donner une idée exacte des résultats pour la Ville de son Casino Municipal et notamment des machines à sous depuis 1992, il faut rappeler qu'avant avec simplement le jeu de la boule, le produit des jeux rapportait à la Ville 130 000 F environ, 126 000 F, 134 000 F, 122 000 F selon les années, disons 130 000 F. Avec les machines à sous, en 1994, nous avons récupéré 6 680 848 F. Cette structure paie une taxe professionnelle, une taxe sur appareils de jeux, participe au versement-transport et nous règle une redevance pour les locaux, en 1994 de 674 000 F. Donc, c'est 7,5 MF le prix payé par le Casino Municipal pour des machines à sous.

Je pense que cette demande sera la dernière car on ne pourrait plus en mettre, tous les locaux seront largement occupés.

M. BONNET : Je suis loquace mais là je pense être dans le sujet pour répondre aux inquiétudes de certains de mes collègues. Je n'encouragerai pas pour ma part la Ville à perdre la boule, ce serait tout à fait malvenu de ma part. Je voulais simplement poser une question très sérieusement et avec une certaine solennité, une question qui me paraît d'ordre éthique même s'il y a des conséquences d'ordre économique. La question de fond est de savoir, si cela est possible, qui vient perdre de l'argent en ce lieu. S'il s'agit de touristes éventuellement suisses, que cela nous rapporte de l'argent et que cela peut nous payer notre festival puisqu'on est dans le registre du tourisme, -je précise que je n'ai rien contre les Suisses-, ce n'est pas mal. Si on encourage d'une certaine manière le rêve à un certain coût à des populations en grande difficulté sociale, cela me gêne et je crois que c'est un problème qui se pose à nous tous et qui dépasse largement nos clivages politiques.

M. LE MAIRE : C'est vrai, comme vous le dites, que c'est un problème un peu d'éthique. Vient au Casino qui veut bien venir, des jeunes, des moins jeunes, des plus âgés, des retraités, des Suisses et d'autres. Vous savez que le système est calculé de telle sorte, c'est géré par ordinateur, que globalement 85 % du produit des jeux sont restitués aux clients. Les 15 % constituent le bénéfice global et sur ce produit réel, la Ville prélève une taxe de 8 % qui représente 7 MF. Ce sont des sommes considérables. Qu'il y en ait 120, 130 ou 150, peu importe. Ce que je regarde simplement avec le Premier Adjoint, c'est qu'en fait il y a une recette que nous n'avons pas préalablement, qui n'est pas illégale, illégitime et en plus c'est une société qui occupe 55 salariés. C'est donc une PME que nous encourageons, à laquelle nous donnons simplement un avis favorable pour cette demande supplémentaire.

M. RENOUD-GRAPPIN : Monsieur le Maire, on a tout à fait conscience que le Casino rapporte beaucoup d'argent et que cet argent on peut en faire bien sûr d'autres choses. Néanmoins, je voulais poursuivre un petit peu l'idée de Pascal BONNET en vous demandant s'il n'était pas possible de faire une étude quant aux gens qui fréquentent cet établissement. Autant pour ma part j'estime que cela ne pose pas de problème à partir du moment où une certaine population suffisamment argentée peut se permettre d'en perdre, autant je pense que pour cet établissement qui est à Besançon même, il serait navrant que l'on appauvrisse des gens qui sont déjà en difficulté et qui cherchent à travers le Casino un certain espoir.

Mme BULTOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous me verrez, une fois n'est pas coutume, emboîter le pas de l'opposition municipale de droite. Nous ne pouvons pas, les élus de l'AREV, être d'accord avec cette extension, même si elle est particulièrement bénéfique comme vous venez de nous le démontrer, Monsieur le Maire, pour les finances communales. La fin ne justifie pas les moyens et surtout par les temps qui courent et avec les débats qui nous traversent sur la détresse et sur la grande pauvreté. Je pense que nous ne pouvons pas ignorer qu'une grande partie des gens qui fréquentent ces établissements ne sont pas ceux pour qui jouer reste sans conséquence. Pour un ici ou là qui «se refait», comme on dit, des dizaines d'autres mettent en péril leur famille en les privant parfois du minimum nécessaire. Je sais bien que ce n'est pas nous qui les prenons par la main jusqu'aux machines à sous mais on ne peut quand même pas prendre l'argument que si ce n'est pas ici ils iront ailleurs. Cette question des machines à sous, il est vrai, revient chaque année dans cette assemblée de façon insistante. Dans le précédent mandat, certains d'entre nous, André NACHIN, Michèle FOLSCHWEILLER, Eric ALAUZET ont voté contre. En ce qui concerne les élus de l'AREV et d'autres de la majorité municipale, nous nous sommes toujours abstenus. Mais aujourd'hui pour nous, trop c'est trop. On nous propose aujourd'hui avec les 50 machines supplémentaires de passer de 130 à 180 machines à sous. Cela devient déraisonnable et quelque peu indécent dans le contexte actuel. Jusqu'à présent nous nous abstenions sur cette question, aujourd'hui nous voterons contre pour marquer notre volonté de nous opposer au développement des machines à sous. Besançon, ce n'est pas Las Vegas. Nous avons fait preuve de tolérance mais là nous pensons qu'il faut rester dans certaines limites. Bien sûr, le vote nous sera probablement défavorable mais quoiqu'il en soit, nous souhaitons être entendus et qu'on mette un terme à cette déraisonnable augmentation. Si elle est votée, nous espérons bien que ce sera la dernière fois.

M. LE MAIRE : Merci. Chacun exprime son point de vue, même si cela ne converge pas avec les propositions du Maire, c'est parfaitement valable. Ce que je vous demanderais, c'est de vous rendre au Casino les uns les autres, vous verrez et vous remarquerez avec moi que toutes les classes sociales y participent et qu'on n'y va pas pour croquer des milliers et des milliers de francs. Il y a des machines où l'on met 2 F, il y en a qui mettent 2 F pendant une matinée, cela ne fait pas des sommes... Allez aussi à Las Vegas et vous verrez, alors là il y a de la machine à sous !

M. DUVERGET : Je vais laisser les problèmes d'éthique de côté un petit moment et être terriblement pragmatique. La question que je me pose est : ne peut-on pas tirer un peu plus d'argent de cette maison ? Car en fait l'image d'un Casino uniquement à travers les machines à sous et la boule me paraît un peu réductrice, c'est-à-dire qu'il me semble qu'on pourrait, dans une vision plus globale du développement touristique, donner un peu de lustre à ce Casino situé dans un lieu prestigieux, le cadre du parc est magnifique, c'est une des identités de Besançon, donc envisager une diversité des activités du Casino qui permettrait à ce moment-là une diversité effectivement de la clientèle et à certains moments phares de colloques ou de congrès pourquoi pas. Il ne faut pas nier cela non plus, c'est aussi du pragmatisme et du réalisme, qu'attirer une clientèle étrangère.

M. LE MAIRE : Je pense qu'on va au Casino déjà pour jouer, il y a des machines à sous, la roulette dans certains Casinos. Vouloir transformer ce Casino qui est un petit Casino en un lieu de rencontres, cela me paraît illogique totalement. Il y a un projet de réouverture du restaurant ; j'ai beaucoup regretté que le restaurant, qui était un bon restaurant autrefois, ait succombé comme cela et un projet existe de réouverture de ce restaurant dans d'autres conditions, j'en ai parlé avec le gérant et je crois que ce sera fait prochainement. C'est un lieu qui est bien vécu, bien étudié, cela a été refait totalement, je ne sais pas si vous y êtes déjà allé, c'est agréable, sans que cela coûte un centime à la Ville, heureusement, et je pense que c'est un lieu de jeux. Comme certains jouent au loto, au tiercé, etc., certains vont jouer là. Moi je vais voir de temps en temps, je ne joue pas parce que je ne gagne pas partout !

M. JUSSIAUX : C'est vrai que c'est un dossier qui, à chaque fois, déclenche un débat parce qu'il renvoie à des concepts moraux qui ne sont pas évidents à mettre en oeuvre. Je souscris largement aux propos que nous a développés Martine BULTOT il y a un instant, mais en même temps je me dis : pourquoi ne nous a-t-elle pas dit tout cela au printemps quand elle nous a fait voter les 3,5 MF pour la remise en état et en valeur des jardins du Casino. Le débat pouvait aussi avoir lieu à ce moment-là plutôt que ce soir.

J'ai une pensée émue pour notre collègue JEANNEROT car je pense que ce n'est peut-être pas un dossier qui le réjouit beaucoup à porter, politiquement j'entends. Je vois bien comment on pourrait parler de «agir pour l'insertion des pièces de monnaie dans les machines à sous», ce qui est sans doute une manière inattendue de décliner le propos cher à Martine AUBRY. C'est pour cela qu'en fin de compte je me rallie volontiers aux arguments simples et de bon sens que nous expose Robert SCHWINT même si sur le fond je garde personnellement toute ma réticence et je sais que je ne mettrai jamais les pieds dans cet établissement. Mais je me souviens l'avoir entendu nous dire un soir en Municipalité «les personnes qui vont là-bas ne font de mal à personne d'autre», ce qui me paraît globalement à peu près vrai, au lambda près des quelques-uns qui mettent leur famille dans le besoin parce qu'ils font des dépenses inconsidérées mais qui ne sont, je crois savoir, qu'une part infinitésimale de la clientèle de fond du Casino. C'est pourquoi, solidaire avec ma majorité municipale, je voterai ce dossier.

M. LE MAIRE : Merci. Je crois que même si on ne joue pas, allez voir, vous pouvez prendre un verre pour 5 ou 6 F, le prix d'un bock de bière ailleurs et regarder ce qui s'y passe (rires) !

M. JEANNEROT : Puisque je suis le rapporteur de cette question, en tout cas je suis inscrit comme tel sur le dossier qui vous a été remis, je voudrais tout d'abord remercier Gérard JUSSIAUX pour les propos compatissants qu'il a tenus et qui expriment tout à fait ce que j'éprouve à l'instant et depuis le moment où je sais que j'ai à présenter ce rapport. Chacun le sait ici, je ne me suis jamais posé en défenseur du jeu de la boule et des machines à sous et en effet, je ne crois pas que du social au Casino il y ait un chemin aussi aisé à prendre et je ne l'emprunterai pas.

Je rejoins tout à fait aussi Martine BULTOT lorsqu'elle dit que le fait que les machines à sous rapportent plus de 7 MF à la Ville chaque année ne constitue en rien évidemment un argument de type éthique, chacun simplement doit garder cela comme une information.

Je répondrai aussi à M. DUVERGET, d'ailleurs c'est une information que je lui livre, sauf erreur de ma part et aussi pour que nous ayons l'ensemble des données sur cette question, il faut savoir que le Casino rapporte chaque année, outre les 7,5 MF à la Ville de Besançon, plus de 23 MF à l'État. C'est donc dire que nous sommes devant un dispositif qui est effectivement très efficace. Pour essayer de dépasser mes doutes et je ne crois pas que ma position soit hypocrite, je dirais qu'il n'appartient pas, et je rejoins la proposition que nous fait Gérard JUSSIAUX, de juger sur le fond de cette question à une Municipalité. Il se trouve que l'État qui a à légiférer dans ce domaine, qui a à réglementer, l'a fait dans le cadre de la loi et qu'il nous est demandé simplement un avis à nous Conseil Municipal. Mais il faut se rappeler que la décision in fine incombe à l'État et c'est lui qui aménage les conditions d'exercice des machines à sous. Voilà simplement ce que je voulais dire, ceci ne réduit en rien la difficulté par rapport à la question qui est posée.

Mme BULTOT : Lorsque j'ai demandé les votes des crédits pour la réhabilitation des jardins du Casino, nous avons voté pour la réhabilitation d'un parc, comme nous réhabilitons le patrimoine bisontin dans son ensemble, qui est à l'usage de tous les Bisontins et pas spécialement un parc pour le Casino.

M. LE MAIRE : En conclusion, quelles que soient vos motivations que je comprends parfaitement, nous nous étions attachés à faire à Besançon, et c'était difficile, des machines à sous pour la survie du Casino car s'il n'y avait pas eu de machines à sous, il n'y aurait plus de Casino. Vous me direz que cela n'a pas grande importance. Nous sommes ville d'eau donc nous avons cette possibilité-là. C'est vrai que financièrement c'est intéressant, au niveau des emplois cela en a créés. Que ce soit 30, 40 ou 50 machines après tout il n'y aura peut-être pas davantage de monde parce qu'il y a davantage de machines. Je répète que chacun est parfaitement libre de se rendre, en traversant les beaux jardins du Casino, en direction des machines à sous et joue bien aux machines à sous celui qui a envie de rêver peut-être, de passer un peu de temps et puis de temps en temps de gagner.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (7 Conseillers votant contre et 10 s'abstenant), émet un avis favorable à la demande d'exploitation de 50 machines à sous supplémentaires.